

Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur de la SETMI (CSS SETMI)
Séance du 21 juin 2022 réalisée en visioconférence
- Relevé de conclusions -

Madame LAURENS (DDT 31), représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

I - Approbation du compte-rendu du 6 mai 2021

Le compte-rendu du 6 mai 2021 est approuvé

II - Présentation du bilan d'activité de la SETMI en 2021

Monsieur DREVET fait une présentation du bilan d'activité 2021 de la SETMI.

Suite à cette présentation, Mme LAURENS demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est formulée.

III - Présentation sur la concertation

Monsieur DUPUY introduit la séquence en rappelant que la démarche est engagée depuis maintenant près de 6 mois et que le travail d'élaboration du document de concertation et des différents outils de communication est en phase de finalisation.

La présentation du dispositif finalisé doit être présenté à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) réunie en séance plénière le 6 juillet.

Il précise enfin, que suite à la dernière CSS, les garants ont été amenés à rencontrer les différents acteurs, dont les associations, ce qui a conduit à une adaptation du dispositif afin de répondre à leurs demandes.

La société ETHICS Group présente le dispositif prévu pour la concertation et la communication, étant rappelé que ce dispositif est encore en cours d'ajustement.

Monsieur DUPUY rappelle que le dispositif (qui a été bâti en collaboration entre DECOSET et les garants) de concertation préalable porte sur les deux éléments : l'opportunité du projet et ses conditions de réalisation. Des ateliers thématiques seront organisés à partir de ces deux éléments : d'une part, sur le volume de déchets à prendre en compte et l'impact du projet à l'échelle du territoire, et sur les conditions de réalisation du projet, s'il devait se faire, d'autre part.

Il précise également que la CNDP travaille avec l'association ATD-Quart Monde qui vise à faire participer au débat public un public habituellement éloigné de ce type de sujet.

Madame LAURENS demande quelles sont les modalités de la participation de la CSS à cette concertation.

Monsieur DUPUY répond qu'aucune formalité particulière n'est prévue dans la mesure où il s'agit d'une concertation publique.

La société ETHICS propose d'organiser une réunion spécifique avec les membres de la CSS où tout le dispositif serait présenté en intégralité.

Monsieur DUPUY indique que les membres de la CSS pourront participer aux différents ateliers en fonction des thématiques qui y seront abordées. Il ajoute que le bilan des garants pourrait également être présenté spécifiquement à la CSS.

Monsieur GUILPAIN souhaite savoir sur quel site internet il est possible de retrouver tous les éléments de la concertation et notamment le cahier d'acteurs.

Monsieur DUPUY lui répond que l'ensemble des éléments, dont le cahier d'acteurs, s'il est mis en place, sera sur le site internet dédié Colidée. Sur le site CNDP, seuls y figurent les éléments obligatoires à savoir le dossier et le bilan de la concertation.

Monsieur GUILPAIN demande s'il y a un processus particulier de relecture des contributions.

Monsieur DUPUY lui répond qu'il n'y a pas de relecture au niveau du cahier d'acteurs, si ce n'est la charte de rédaction et de modération, chacun peut y mettre ce qu'il souhaite. La charte de rédaction n'est pas encore établie.

Monsieur BOUBÉE souhaite avoir la confirmation de la date du 13 septembre pour le lancement de la concertation et indique qu'il serait souhaitable de pouvoir annoncer la date de la réunion de lancement avant la date officielle du 30 août et des précisions sur les ateliers pour en informer les habitants du quartier.

La société ETHICS Group répond qu'il s'agit des dates qui vont être communiquées à la CNDP, mais que celles-ci nécessitent encore d'être validées.

Monsieur DUPUY confirme et précise que les éléments d'information seront transmis une fois que le dispositif aura été validé lors de la séance plénière de la CNDP.

Monsieur GUYON précise également que DECOSSET envisage, si c'est juridiquement possible, et si les éléments sont validés en CNDP, de faire un communiqué de presse préalable pour informer du lancement prochain de la concertation. En revanche, il y a une obligation juridique de lancer la concertation avec une démarche « presse » bien précise dans les 15 jours qui précèdent l'ouverture de la concertation.

Monsieur BOUBÉE indique qu'il serait souhaitable que son association soit informée un peu avant la presse, ou en parallèle, de toutes ces informations afin qu'il puisse en informer les riverains.

Madame LAURENS demande que les membres de la CSS soient également destinataires des éléments validés par la CNDP.

IV - Questions diverses

Monsieur BOUBÉE souhaite que les travaux prévus en 2023 et 2024 soient évoqués. Il en profite pour remercier Mme FRAGONAS qui est venue les présenter en réunion de quartier récemment.

Monsieur MELLAC répond qu'il serait en effet nécessaire de faire une CSS spécifique concernant les futurs travaux de la SETMI.

Madame FRAGONAS rappelle qu'il s'agit de travaux de mise en conformité essentiellement, mais également de confortement de l'usine. Ces travaux sont actuellement en phase d'études de passation de marchés pour pouvoir assurer ces travaux en 2023 et 2024. Le début des travaux devraient commencer en été 2023. Le périmètre des travaux de mise en conformité concerne essentiellement le traitement des fumées et les mâchefers.

Elle précise que la présentation de ces travaux pourra être mise à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Madame LAURENS confirme qu'en effet ce sera à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Concernant la date de la prochaine CSS, il est proposé que le dossier de concertation, validé par la CNDP, soit présenté début septembre, soit à l'ensemble des membres de la CSS ou aux membres du bureau, le format restant à définir.

Monsieur DUPUY propose que le bilan de la concertation soit présenté à la CSS dans un deuxième temps.

Madame LAURENS remercie les membres de la CSS

En l'absence de questions, la séance est levée.

La chef du service environnement, eau
et forêt,



Aurélie LAURENS

Liste des participants

Président de la commission :

Mme LAURENS, Directeur adjoint (DDT de la Haute-Garonne)

Administrations de l'Etat :

Mme LESAFRE, UPE (DDT de la Haute-Garonne)

Mme CLARENC, UPE (DDT de la Haute-Garonne)

Mme GILLET, Inspectrice des installations classées - DREAL Occitanie

Mme JOFFRES, Assistant à l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège (DREAL Occitanie)

Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Mme FRAGONAS, DECOSET

M. MELLAC, DECOSET

M. GUYON, DECOSET

M. TERRAIL-NOVES, DECOSET

M. BOUREAU, mairie de Blagnac

M. MAZARDO, mairie de Blagnac

M. GUILLEMET, mairie de Tournefeuille

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :

M. BARBERO, Association St-Simon Environnement

M. BOUBEE, Association des habitants de Lafourquette-Candie

Mme CLEMENTEI, Association des habitants de Lafourquette-Candie

M. GUILPAIN, Association ZERO WASTE TOULOUSE

Mme BELLOC, Association FCPE Tibaous

Représentants de l'exploitant de l'installation :

M. DREVET, Directeur de la SETMI

M. ROUET, Directeur adjoint au directeur de la SETMI

Mme BARRILLERE, Responsable QHSE

Représentants des salariés de l'installation :

M. MACIA, salarié de la SETMI

Autres personnalités :

M. GIMENO, ATMO

M. DUPUY, garant

Représentants de la société ETHICS Group , AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage)